

DECLARATION

Mai 2019,

À faire valoir à qui de droit,

Nous, SAS Agriconomie, situé 11N4, 51 320 Coole, déclarons que notre fournisseur atteste sur l'honneur que ces produits ci-dessous sont utilisable en agriculture biologique suite à sa déclaration du 28 Mai 2019 :

Chéla Zinc-EDTA 7.4% Liquide

Chéla Manganèse-EDTA 5.8% Liquide

Chéla Fer-EDTA 5% Liquide

Les matières premières de ces produits sont énumérées à l'annexe I (Engrais, amendements et nutriments adaptés à l'agriculture biologique) du règlement (CE) n° 889/2008 de la Commission établissant les modalités d'application du règlement (CE) n ° 834/2007 du Conseil relatif aux produits biologiques, production et étiquetage des produits biologiques en ce qui concerne la production biologique, l'étiquetage et le contrôle.

Agriconomie SAS, service engrais